

*Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, renseignements et annonces, est centralisé à l'Administration du Journal, 4, rue Gentil.*

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. PITRAT, directeur, ou son fondé de pouvoirs. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

#### SOMMAIRE

SOMMAIRE DU N<sup>o</sup> 12. — TEXTE : Les grands travaux à Lyon (Prolongement du cours Charlemagne). — La nouvelle École de santé militaire (incident). — La défense de Lyon et les voies ferrées. — Société académique d'architecture, programme du concours public. — Le budget des travaux publics. — Transformation du quartier Grôlée. — Le canal de Nicaragua. Revue des beaux-arts. — Paris port de mer. — Porte de la maison Claret de La Tourette. — A propos de la rue Grôlée. — Avis et renseignements divers. — Demandes en autorisation de bâtir. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication, etc., etc. — GRAVURE : Porte de la maison Claret de La Tourette.

### LES GRANDS TRAVAUX A LYON

#### PROLONGEMENT DU COURS CHARLEMAGNE

Le quartier sud de Perrache, que nous appelons familièrement *l'autre côté des vouîtes*, si négligé jusqu'à ce jour, va peut-être recevoir une transformation radicale qui lui amènera l'animation et la prospérité.

Nous apprenons en effet que le service de la voirie a mis différents projets à l'étude, pour prolonger le cours Charlemagne jusqu'à l'entrée du pont de la Mulatière. Le courant des voitures et des piétons, qui se produit uniquement par le quai du Rhône, s'écoulera au moins en partie par la belle avenue qu'on a l'intention de créer.

Il paraîtrait que les projets se résument, à peu de modifications près, aux indications générales suivantes :

*Plan n<sup>o</sup> 1.* — Suivant le plan n<sup>o</sup> 1, le cours Charlemagne serait prolongé avec une largeur de 30 mètres. Le coude se produirait à la rue Casimir-Périer; et le point d'arrivée de l'alignement ouest, sur la route nationale n<sup>o</sup> 86, serait placé contre les petites maisons voisines du bureau d'octroi, lesquelles forment aujourd'hui une saillie qui est appelée à disparaître. La gare d'eau serait remblayée, et une place publique de 11.400 mètres carrés serait ménagée sur le tracé du nouveau cours, vers le débouché des rues Vuillerme et Terrasson.

*Plan n<sup>o</sup> 2.* — D'après le plan n<sup>o</sup> 2, le prolongement projeté aurait 32 mètres de largeur. La déviation se produirait vers la branche nord de la gare d'eau, point où serait établi, ainsi que le demandent les pétitionnaires, un square de 23.346 mètres superficiels.

Quant à l'intersection de l'alignement ouest avec le cours Perrache, elle se produirait plus au nord, vers la rue Desjardins.

*Plan n<sup>o</sup> 3.* — Dans le plan n<sup>o</sup> 3, le nouveau cours Charlemagne prolongé aurait une largeur de 32<sup>m</sup>,50, comme le cours actuellement existant. Le point où se produirait le coude et le point d'arrivée sur le cours Perrache seraient les mêmes que dans la variante n<sup>o</sup> 2.

Le square prévu dans cette dernière variante serait toutefois remplacé par une grande place publique de 42 728 mètres carrés, complantée d'arbres de ligne.

*Plan n<sup>o</sup> 4.* — Enfin le plan n<sup>o</sup> 4, conçu avec des proportions plus modestes, ne donne plus au prolongement projeté qu'une largeur de 27 mètres, qui est celle des avenues de Saxe et de Noailles.

Le point de départ de la nouvelle voie à ouvrir serait placé vers la branche sud de la gare d'eau, et son point d'arrivée contre les petites maisons du cours Perrache.

Une place publique, ménagée sur l'emplacement de la gare d'eau, entre la rue Terrasson et le cours actuel, et complantée d'arbres, masquerait le coude formé par les anciens alignements avec les nouveaux.

Nous espérons que l'administration compétente ne commettra pas la faute de réduire, pour ce prolongement, la largeur actuelle du cours Charlemagne. Du moment qu'on veut faire une amélioration appréciable il faut de suite faire beau et vaste, donner de grands dégagements et ne pas oublier d'établir une place, avec square, de dimensions assez grandes pour embellir le quartier en lui donnant l'air et la lumière. Alors seulement la dépense ne sera pas inutile et l'hygiène sera satisfaite.

### LA NOUVELLE ÉCOLE DE SANTÉ MILITAIRE

— INCIDENT —

Un fait très regrettable a mis en émoi le monde des entrepreneurs; nous pensions le laisser ignorer dans l'intérêt de tous, mais un de nos confrères du soir ayant dévoilé cet incident, nous n'avons plus les mêmes raisons pour garder notre réserve.

Laissons la parole à l'*Echo de Lyon*.

« Demain ou après-demain vont commencer les travaux de la nouvelle Ecole du service de santé militaire : un incident assez singulier, qui a fait un certain bruit dans le monde des entrepreneurs, avait retardé jusqu'à ce jour la mise en chantier.

« Lors de la première adjudication, un riche entrepreneur de Lyon, M. X..., avait soumissionné le lot de maçonnerie — le plus important des travaux, plus de 800,000 francs — avec un rabais de 8,05. On sait qu'il y eut lieu à une seconde adjudication : le même M. X..., qui tenait tout particulièrement à cette entreprise, soumissionna un nouveau rabais de 21,65. On voit la différence : malheureusement, un rabais plus considérable, 23,05, fut consenti par le soumissionnaire actuel, M. Leduc.

« Toutefois, M. X... ne perdit pas courage et amena M. Leduc à lui céder son marché, moyennant des conditions que nous ignorons, mais qui devaient nécessairement et naturellement être profitables pour M. Leduc.

« M. X... présenta alors cette cession à la ratification de l'administration municipale.

« Sans hésiter, l'administration refusa d'entrer dans cette combinaison et déclara ne connaître qu'un seul adjudicataire. M. Leduc. On considéra, en effet, que, non seulement ce procédé eût été en dehors des usages administratifs, mais encore que les écarts de rabais consentis par M. X... prouvaient que les finances municipales avaient été exposées à perdre le bénéfice de cette différence énorme de 13,25.

« Et cependant, même avec le rabais de 23,05, il y a un sérieux et réel bénéfice à espérer, puisque M. X... trouvait avantage à en prélever le prix de la cession du marché que lui faisait M. Leduc.

« C'est à cet incident et aux pourparlers qui en résultèrent qu'est dû le retard apporté au commencement des travaux. M. Leduc est donc resté, en définitive, seul adjudicataire et va, aussitôt les terrassements faits, organiser ses chantiers de maçonnerie. »



## LA DÉFENSE DE LYON ET LES VOIES FERRÉES

Depuis la dernière guerre, la ville de Lyon a été transformée en une grande place forte, on peut dire qu'elle est la base de tout notre système de défense du Sud-Est. La prise de la seconde ville de France aurait des conséquences fatales pour nous, en cas d'une grande invasion par toutes nos frontières. Cette hypothèse, que nous devons malheureusement avoir toujours présente à la mémoire, nous conduit à examiner si le réseau de chemins de fer qui entoure Lyon est susceptible de rendre tous les services qu'on est en droit d'exiger pour une défense active et efficace.

Supposons-nous en guerre avec la Triple Alliance. Dès les premiers jours de la mobilisation les convois militaires, se succédant avec rapidité, inonderont nos frontières des milliers de soldats disponibles. Selon toute apparence, la logique nous forcera à concentrer le gros de nos forces entre la Meuse et les Vosges, bien certains d'avance que la grosse partie se jouera sur le sol de la Lorraine. Par suite, on ne conduirait sur les Alpes, excellente frontière naturelle, que les troupes suffisantes pour se tenir sur la défensive. Vraisemblablement les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps actifs, appuyés par les bataillons alpins, les régiments *bis* de ces deux régions et probablement ceux des 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> régions, seront chargés de cette difficile et périlleuse besogne, soit en tout la valeur de cinq corps d'armée, à effectifs de guerre. Il restera en outre, comme forces disponibles, les bataillons en excédent des régiments territoriaux et les régiments de marche formés plus lentement, à l'aide des dépôts et ressources supplémentaires en hommes. Ce complément, présentant une puissante réserve, sera en partie absorbé par les défenses fixes de nos places fortes, tandis que le reste s'organisera en unités de combat.

Admettons que le sort des armes nous soit défavorable dans l'Est, que nos armées refoulées se retirent brisées vers le centre de la France, et que, malgré une énergique résistance, nos troupes alpines soient débordées par le nombre. Il est alors très probable, pour ne pas dire certain, qu'une puissante armée allemande marcherait vers le Sud pour donner la main aux Italiens et menacer ensemble Lyon. Cette armée s'emparerait de la ligne ferrée Vesoul-Bourg pendant qu'une autre force tiendrait en échec les débris français qui tenteraient de couvrir Lyon par la vallée de la Saône. Dans cette hypothèse, nos corps du Sud-Est devraient battre rapidement en retraite pour ne pas être pris en flanc et ne pas voir leurs communications coupées avec la seconde ville de France. Dès lors la tâche de notre commandant en chef est toute indiquée, il devra garnir Lyon du nombre de soldats suffisant à sa défense, conduire le reste de ses troupes vers l'Ouest pour les réorganiser, les renforcer par les régiments de marche alors disponibles, se préparer à une prompte et active marche offensive pour rejeter, par un suprême effort, les alliés hors de notre sol. Mais jusqu'à ce qu'il puisse tenter à nouveau le sort des armes, notre ville subira les horreurs d'un siège; il convient donc de la doter par avance des moyens indispensables pour rendre sa défense efficace, et pour aider puissamment la tentative des troupes de secours pour débloquent la ville.

C'est ici qu'apparaît à première vue la nécessité de posséder un réseau de voies ferrées bien organisé. Or, tel qu'il existe actuellement il ne répond pas à toutes les exigences de la défense. Nous allons le prouver par les quelques mots qui suivent.

Il est un fait acquis, dans le monde militaire, c'est qu'il faudrait au moins six corps d'armée (environ 180.000 hommes) pour faire efficacement le siège de Lyon, soit un corps du côté des Dombes, trois sur la rive droite de la Saône, et au moins deux du côté du Dauphiné, tandis qu'il suffirait de 60 ou 70.000 soldats pour une

bonne et solide résistance. Mais il est nécessaire qu'une partie de ces défenseurs puisse se transporter rapidement, sans encombre, au point choisi pour rompre l'investissement, après une ou plusieurs fausses attaques d'un côté tout opposé, c'est-à-dire que, si 30.000 hommes sont disponibles pour cette opération, il faut qu'ils puissent être amenés à un endroit que l'ennemi aurait dégarni pour résister à une fausse attaque, en toute assurance de supériorité numérique, et que par la disposition des lignes de chemins de fer ce transport puisse s'accomplir avec grande célérité, vers n'importe quel point choisi par le chef de la défense.

Prenons un exemple. Le gouverneur de la ville jugeant qu'il doit tenter de rompre le cercle d'investissement du côté de Saint-Quentin procède à deux fausses attaques dans les directions de Brignais et de la Tour-de-Salvagny, ou seulement à une de ces deux, selon le cas, avec tout ou partie des unités disponibles. Si l'ennemi comprend la ruse et qu'il ne dégarnisse pas la rive gauche du Rhône, ni même les points plus voisins, la contre-attaque vigoureusement conduite et appuyée à temps par les troupes disponibles, peut avoir de grandes chances de succès, en rendant inutile le mouvement vers l'endroit primitivement choisi. Mais si, comme la prudence le commande en pareille circonstance, l'état-major ennemi fait renforcer le point attaqué par les troupes voisines, et même plus éloignées, nous devons rompre le combat, s'il y a lieu, pour conduire nos régiments au point faible et dégarni. Or ce mouvement ne peut s'exécuter qu'à l'aide de nombreux trains militaires préparés d'avance aux points de concentration des unités mobiles. Dans le cas d'une action unique sur la Tour-de-Salvagny, ces convois seraient échelonnés sur la voie Gorge-de-Loup-Charbonnières, prêts à se diriger dans un sens ou dans l'autre.

On se rend immédiatement compte que l'embarquement, ou le débarquement selon le cas, serait long et défectueux, car sur la ligne considérée il n'existe ni voies de garages ni quais, de sorte que les convois ne seraient occupés par les troupes qu'après une marche interminable pour se rendre aux différents trains disposés en une longue file indienne. De plus, il convient de remarquer que la distance entre Gorge-de-Loup et Charbonnières n'étant que de 3500 mètres, il n'y aurait place, dans les deux sens, que pour vingt ou vingt-cinq trains, c'est-à-dire pour le transport de 15.000 hommes et de huit batteries au grand maximum.

Une de nos premières conclusions, de ce qui précède, est la nécessité absolue de procéder sans retard à l'établissement de nombreuses voies de garage, avec quais d'embarquement, au lieu le plus convenable de la ligne précitée. Nous pensons l'indiquer suffisamment dans la suite.

Voyons maintenant comment pourra s'accomplir la marche de ces trains. De Gorge-de-Loup il ne faut pas songer à les conduire à la gare de Lyon-Saint-Paul qui n'est pas disposée pour recevoir une si grande quantité d'hommes, et ce serait vouloir arriver comme les *carabiniers*, si on pensait faire traverser la ville aux régiments, déjà en retard par l'encombrement de la ligne, pour les conduire à l'est de Lyon.

Il faut donc chercher une autre utilisation des voies ferrées.

En conduisant les convois, par rebroussement, sur Vaise, deux directions se présentent : la première, par Collonges-Saint-Clair, les Brotteaux et le Dauphiné, pourrait être impraticable à un moment donné, car la zone comprise entre Collonges et Fontaines est exposée aux coups des batteries ennemies à longue portée; on doit aussi envisager l'hypothèse de la destruction partielle de cette ligne. La seconde direction possible, par la gare de Perrache, la Mouche et le Dauphiné, a l'inconvénient de nécessiter, comme la précédente, deux rebroussements et de produire des encombrements inévitables. En outre, cette ligne ne permet pas de conduire les troupes aux différents points où il serait utile de

les concentrer, elle ne convient que pour les cas particuliers d'attaques sur le Dauphiné et les rives du Rhône.

Le raisonnement appliqué à toutes les combinaisons d'attaques dans les différents sens, nous conduirait à la même conclusion que nos lignes ferrées sont mal disposées pour le transport des troupes de défense. Nos ressources, très faibles, s'arrêtent à l'énumération qu'on vient de lire, sans que l'établissement prochain des lignes de Givors à Paray-le-Monial et de Lyon-Brotteaux à Sathonay modifie sensiblement les conditions.

Il est indispensable de faire cesser un pareil état de choses et de prendre dès maintenant les dispositions nécessaires pour assurer une solide défense à la seconde ville de France.

Nous venons donc proposer de faire un raccordement entre la ligne de Montbrison et la ligne de Lyon à Marseille par une sorte de chemin de fer de grande ceinture. La bifurcation pourrait se prendre à Tassin, bien protégé par les collines voisines et où se trouvera le raccordement sur Paray-le-Monial et Givors; on y établirait de nombreuses voies de garage et quais d'embarquement, puis la ligne parcourant la vallée de l'Yzeron, par Francheville et Oullins, avec un raccord dans la direction de Saint-Étienne, franchirait le Rhône à un point convenablement choisi, traverserait la Mouche en desservant le futur abattoir, et se raccorderait au sud du nouvel arsenal, ou à l'ouest de la gare de la Mouche, avec la ligne de la Méditerranée. Des raccords convenablement disposés éviteraient les rebroussements. De vastes quais établis à la bifurcation faciliteraient la concentration.

La dépense d'établissement de cette voie ferrée serait supportée en partie par l'État, comme ligne stratégique, et le reste par la Compagnie P.-L. M., suivant une proportion à établir.

Outre les avantages militaires nous donnant une grande puissance offensive, on aurait aussi des communications directes, qui font défaut aujourd'hui, entre le Forez, le Dauphiné et la Méditerranée; le Dauphiné et les directions de Saint-Étienne, Nîmes, en évitant pour les marchandises la traversée de la gare de Perrache et le rebroussement du pont de la Quarantaine; cela établirait également une communication directe entre la rive droite du Rhône et la direction de Genève; entre la ligne de Paray-le-Monial, par la bifurcation de Tassin et les lignes de l'Est et du Midi, etc., etc.

Quant au service des voyageurs, il est facile de se rendre compte qu'on pourrait lancer des trains légers dans tous les sens, soit en prenant comme point de départ la gare de Perrache, soit toute autre grande gare. Ainsi, par exemple, des Brotteaux à Oullins, Francheville, Tassin, Charbonnières, et d'établir même de véritables trains de ceinture avec un seul point de rebroussement.

Cette nouvelle ligne, qui coûterait relativement très peu à la Compagnie P.-L.-M., puisque l'État contribuerait dans une large part à la dépense, aurait donc une utilité considérable à tous les points de vue.

Nous espérons que l'étude de son établissement sera prise en sérieuse considération, et que, si on est complètement d'accord sur son utilité, on ne tardera pas à faire rapidement le nécessaire.

D. COMBEROUSSE,  
Ingénieur des Arts et Manufactures.

#### SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON PROGRAMME DU CONCOURS PUBLIC

La Société académique d'architecture de Lyon, ouvrant chaque année, conformément aux termes de ses statuts, un concours public, propose aux architectes français et étrangers pour sujet de concours de l'année 1890 :

#### UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PUBLIQUE

Cet édifice serait élevé sur un emplacement isolé de toute part, et situé entre l'avenue de Saxe, la place Saint-Pothin, la rue de Vauban et la rue de Vendôme, conformément au plan annexé.

La façade principale serait placée sur la place Saint-Pothin.

Cette bibliothèque, dont la classification générale serait divisée en trois grandes sections : Sciences, Lettres et Arts, se composerait :

D'un vestibule d'entrée spacieux, avec loge de concierge et vestiaire.

D'une vaste salle de lecture pouvant recevoir 250 personnes. Cette salle serait en communication directe avec les autres parties de l'édifice dont il va être parlé.

De vastes dépôts de livres et d'archives correspondant à chacune des grandes divisions de la classification, entoureraient la salle de lecture, afin que le service puisse être fait d'une façon commode et rapide. On trouverait, en outre, une salle d'étude et de recherches réservée aux lecteurs munis d'autorisations spéciales et une salle pour les estampes, plans, cartes, etc..., où ces différentes natures de documents pourraient être consultés sans qu'il soit besoin de les transporter dans la salle de lecture.

Le cabinet du bibliothécaire et celui de son adjoint seront installés de manière qu'ils puissent exercer une surveillance efficace sur l'ensemble du bâtiment.

Les locaux accessoires se composeraient de vastes salles de dépôts pour les ouvrages non classés et les publications périodiques; d'un atelier de reliure, d'une salle pour les appareils de chauffage à vapeur, et les machines destinées à l'éclairage électrique du monument; des cabinets d'aisance seraient disposés de la façon la plus commode, soit pour le public, soit pour le personnel de l'établissement.

Les concurrents devront fournir un plan de l'étage principal à l'échelle de 0<sup>m</sup>,005 par mètre, ainsi qu'un plan des sous-sols à la même échelle, une élévation principale à l'échelle de 0<sup>m</sup>,01 par mètre, une coupe longitudinale et une coupe transversale à l'échelle de 0<sup>m</sup>,01 par mètre.

Il sera fait, en outre, à l'échelle de 0<sup>m</sup>,05 par mètre, le détail d'une travée de la partie la plus importante de la façade principale.

Les projets seront transmis *franco* au Palais des Beaux-Arts de Lyon, à l'adresse du secrétaire de la Société académique d'architecture, avant le mercredi 3 décembre 1890 terme de rigueur, aucun délai ne pourra être accordé.

Les concurrents dont les projets seront primés devront donner à la Société, pour être déposée dans ses archives, une épreuve photographique ou un calque de leur projet. Conformément aux statuts de la Société, le jugement du concours sera confié à une commission composée de sept membres élus au scrutin secret.

Le jugement sera ensuite rendu par la société également au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Les prix seront distribués aux auteurs des projets primés dans la séance du premier jeudi de février 1891.

1<sup>er</sup> Prix : Une Médaille d'or et une somme de 200 francs.

2<sup>e</sup> Prix : Une Médaille d'argent.

Arrêté en séance au Palais des Beaux-Arts, le jeudi 6 février 1890.

Le Secrétaire, L. ROGNAT. Le Président, E. JOURNOUD.

#### LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS EXERCICE 1891

On vient de distribuer, à la Chambre des députés, le projet de budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1891; les crédits demandés se répartissent ainsi :

Service ordinaire . . . . .	113.978.624
Travaux extraordinaires. . . . .	57.936.473
Total. . . . .	171.915.097

L'augmentation par rapport aux crédits votés pour 1890 est de 1.153.779 francs.

Les prévisions de 1891 s'établissent comme suit, pour les différents chapitres.

Au chapitre premier, traitement du ministre et personnel de l'administration centrale, est inscrit un crédit de 1.249.000 francs, en augmentation de 16.000 francs sur 1890. Cette plus value résulte du rétablissement des fonctions de directeur du personnel, du secrétariat et de la comptabilité dont l'existence a été reconnue nécessaire pour la marche régulière des services.

Les huit chapitres suivants sont maintenus sans changements, savoir : 240.000 francs pour matériel et dépenses diverses de l'administration centrale; 4.384.000 francs pour le personnel du corps des ponts et chaussées; 136.400 francs pour le personnel des sous-ingénieurs; 7.270.000 francs pour le personnel des conducteurs. Il est demandé 1.040.000 francs pour le personnel du corps des mines; 458.500 francs pour les contrôleurs des mines; 316.500 francs pour les officiers et maîtres de port du service maritime; 2.970.000 francs pour le personnel des commis des ponts et chaussées.

Une augmentation de 34.000 francs apparaît au chapitre du personnel de la navigation et du service des ports, qui est ainsi élevé à 2.089.000 francs. Cette plus-value résulte de ce qu'il y a lieu de pourvoir du personnel nécessaire les ouvrages du nouveau bassin du port de Calais, ceux du grand pont métallique du chenal du Pollet à Dieppe, les sections du canal de l'Oise à l'Aisne et du canal de la Marne à la Saône qui vont être ouverts à la navigation, les neuf écluses de la Sambre à la Meuse canalisée, qui fait retour à l'État en 1890, par suite de l'expiration de la concession, enfin les nouvelles écluses dédoublées de la rivière d'Oise.

Pas de changement aux chapitres du personnel des maîtres des phares et des agents de la surveillance de la pêche fluviale, qui restent fixés à 503.400 francs et 354.200 francs.

Les crédits prévus pour le personnel des commissaires généraux et des inspecteurs de l'exploitation commerciale des chemins de fer s'élèvent à 234.500 francs, en augmentation de 11.000 francs. Il est expliqué à ce sujet que, en 1884, le personnel comprenait 29 inspecteurs particuliers, chargés de contrôler un réseau de 27.116 kilomètres. Dans les années suivantes, il a été voté des réductions de crédits qui ont ramené à 20 le nombre de ces fonctionnaires, tandis que, pendant la même période, le réseau ferré atteignait une étendue de 32.614 kilomètres. Le service a souffert de cette insuffisance du nombre des agents et l'expérience a démontré la nécessité de rétablir plusieurs des postes supprimés. On remarquera d'ailleurs que cette dépense est couverte par les versements effectués par les Compagnies, à titre de frais de contrôle et de surveillance.

Rien n'est modifié sur les dotations du personnel de surveillance administrative des chemins de fer, 875.000 francs; du service de contrôle et de surveillance, 400.000 francs; des inspecteurs de tramways de la Seine et de Seine-et-Oise, 15.000 francs.

Les fonds de secours restent prévus pour 250.000 francs, mais une note jointe à l'exposé des motifs fait observer que ce crédit est devenu tout à fait insuffisant et que l'on a dû ajourner déjà plus de deux cents demandes dignes cependant d'intérêt. Il y aurait urgence à augmenter ce chapitre de 50.000 francs au moins, et l'administration compte pour cela sur la bienveillance des Chambres.

Les travaux ordinaires d'entretien des routes et ponts figurent au budget pour 25.850.000 francs, comme au budget précédent, et cependant ce crédit n'est en rapport ni avec la longueur tou-

jours croissante des routes à entretenir (37.779.250 mètres) ni avec les prix de la main-d'œuvre. On ajoute qu'une autre cause de l'insuffisance provient de l'accroissement de la circulation sur les routes nationales. Il ressort, en effet, du dernier recensement de la circulation qui a été opéré en 1888, que le nombre quotidien de colliers s'est accru de 9,4 0,0 par rapport au nombre constaté en 1882, époque du précédent recensement. La situation des finances publiques n'a pas paru permettre de demander le relèvement du crédit pour 1891, mais il conviendra de le faire aussitôt que possible.

Des observations de même nature que celles qui précèdent s'appliquent au chapitre des grosses réparations des routes et ponts, dont le crédit reste prévu pour 4.696.000 francs. On se borne à insister auprès du Parlement pour qu'aucune réduction ne soit apportée à ce crédit déjà si limité.

Le chapitre relatif à l'entretien des routes forestières de la Corse est encore maintenu au budget de 1891 pour 150.000 francs; mais on sait qu'un projet de loi a été étudié en vue de classer ces routes forestières comme routes nationales.

La subvention de l'État pour l'entretien des chaussées de Paris reste prévue, comme les années précédentes, à 3.500.000 francs chiffre maximum auquel est limitée la contribution du Trésor public.

Un crédit de 1000 francs seulement est inscrit au budget de 1891 pour le rachat des ponts à péage. En vertu de la loi de 1880, il ne restera plus à racheter que le pont d'Argenteuil, reliant la route départementale de la Seine n° 33 avec l'annexe de la route nationale n° 14 dans Seine-et-Oise. Les négociations entamées en vue de ce rachat sont momentanément suspendues jusqu'à ce que les deux départements intéressés consentent à faire un sacrifice équivalent à celui qui sera demandé à l'État. Quand l'accord sera établi, l'administration réclamera l'allocation du crédit nécessaire pour couvrir la part de dépense à la charge de l'État.

La somme réclamée pour travaux ordinaires des rivières est fixée, comme à l'exercice précédent, à 5.239.000 francs, comprenant 4.139.000 francs pour entretien et réparations ordinaires, 1 million pour travaux neufs et grosses réparations, 100.000 fr. pour les bacs. Ces crédits sont encore inférieurs d'un million de francs à ceux qui seraient strictement nécessaires pour faire face aux besoins les plus indispensables de la navigation intérieure, et l'administration se réserve d'en demander le relèvement dès que se produiront des circonstances favorables.

Il est demandé, comme en 1890, 4.560.000 francs pour entretien et réparations ordinaires des canaux et 1.015.000 francs pour travaux neufs et grosses réparations.

L'allocation réclamée pour les travaux ordinaires des ports maritimes ne subit pas de changement; elle reste fixée à 5.825.000 francs. Il est à craindre néanmoins, fait-on remarquer, que les économies réalisées depuis plusieurs années sur ce chapitre ne se traduisent prochainement par de notables augmentations de dépenses.

Les crédits attribués aux travaux ordinaires des phares, au matériel des mines, sont respectivement évalués à 1.800.000 francs et 53.000 francs. Ce sont les chiffres de l'exercice courant.

Les chapitres concernant les annuités aux Compagnies de chemins de fer présentent une diminution de 1.691.760 francs, qui réduit le total des crédits de cette nature à 10.100.000 francs, dont la décomposition est la suivante :

1<sup>o</sup> Subventions payables en annuités :

Ouest. . . . . Fr. 1.478.869

2<sup>o</sup> Avances remboursables en annuités :

Midi. . . . . 1.100.172

Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	520.959
Chemins de fer départementaux . . . . .	763.500
Grande-Ceinture de Paris . . . . .	30.000
Ceinture (rive droite) . . . . .	255.000

3<sup>e</sup> Annuités pour doublement de voies :

Nord. . . . .	106.000
Est . . . . .	2.505.000
Ouest. . . . .	352.000
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	2.620.000
Orléans . . . . .	369.000

Ces diverses annuités se rapportent à toutes les conventions autres que celles approuvées par les lois du 20 novembre 1883. Les nouvelles conventions résultant de ces lois ont créé d'autres annuités dues aux compagnies en raison des avances qu'elles ont faites à l'État pour travaux exécutés de 1884 à 1889. Le total exigible en 1891 figure à un chapitre spécial pour 20 millions.

(A suivre.)

### TRANSFORMATION DU QUARTIER GRÔLÉE

*Cessibilité de terrain.* — Voici le texte de l'arrêté pris par M. le Préfet du Rhône au sujet de la transformation du quartier Grôlée :

Le Préfet du département du Rhône, commandeur de la Légion d'honneur,

Statuant en Conseil de préfecture, où étaient présents : MM. Martin, de Blanchard et Rocault.

Vu le décret en date du 8 juillet 1889, qui autorise et déclare d'utilité publique dans la ville de Lyon :

1<sup>o</sup> L'ouverture d'une rue de 20 mètres de largeur, entre le pont Lafayette et la place de la République;

2<sup>o</sup> L'élargissement des rues Grôlée, Champier, Saint-Bonaventure, Ferrandièrre, Thomassin, de Jussieu et Childebert;

3<sup>o</sup> Le prolongement avec une largeur de 12 mètres, de la rue Stella entre la rue Grôlée et le quai de l'Hôpital;

4<sup>o</sup> La suppression des rues Meissonnier, de Pavie, Tupin-Rompu et de la place Confalon;

Vu le plan parcellaire des terrains à occuper pour l'exécution desdits travaux et l'état indicatif de ces terrains, dressé d'après la matrice des rôles;

Vu les pièces justificatives de l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 5, 6, 7 et 10 de la loi du 3 mai 1841;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 31 octobre 1889;

Vu les lois du 16 septembre 1807, et 3 mai 1814;

Vu le décret du 26 mars 1852 sur les rues de Paris, rendu applicable à la ville de Lyon par un autre décret du 13 décembre 1853;

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 28 novembre 1889;

Vu les lettres de M. le Maire de Lyon, en date des 7 novembre, 14 et 21 décembre 1889;

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 12 février 1890;

Le Conseil de préfecture entendu :

Considérant que les formalités prescrites par lesdites lois ont été régulièrement remplies;

Que les limites des rues précitées, dans les parties dont il s'agit sont légalement fixées, Arrête :

Article premier. — Sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique : 1<sup>o</sup> Les terrains nécessaires à l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés; 2<sup>o</sup> Ces parcelles seront occupées telles qu'elles sont figurées et délimitées au plan parcellaire, et désignées avec les noms des propriétaires inscrits sur la matrice des rôles dans l'état indicatif qui restera avec le plan, annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il devra être pris possession desdits terrains le 31 juillet 1890.

Art. 3. — M. le Maire de Lyon et M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 13 février 1890.

Le Préfet du Rhône, JULES CAMBON.

En conséquence de l'arrêté qui précède, le Maire de Lyon, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, donne avis à tous les propriétaires et locataires des immeubles frappés par ledit arrêté que congé-débit, en tant que de besoin, est donné, pour le 24 juin 1890, à tous les occupants desdits immeubles.

Lyon, le 20 mars 1890.

Le Maire de Lyon, D<sup>r</sup> GAILLETON.

### LE CANAL DE NICARAGUA

Il est bien des personnes en France, de celles intéressées surtout au sort du canal de Panama, qui s'imaginent que la question de la construction du canal de Nicaragua n'est pas encore sortie de la période des études préliminaires. C'est le cas de répéter encore une fois que, lorsque les Américains se décident à entreprendre quelque chose, ils le font généralement vite et bien : ce ne sont ni les capitaux, ni les capacités, et bien moins encore l'énergie qui font défaut chez eux.

Nous sommes en mesure d'annoncer que, d'accord avec les clauses de la loi du Congrès des Etats-Unis, autorisant la création de la *Compagnie du Canal maritime de Nicaragua*, celle-ci a déposé son premier rapport au Sénat américain. Le rapport constate que la Compagnie a complété les études de l'axe et les plans définitifs du canal projeté, lesquels ont été approuvés par le gouvernement du Nicaragua.

Le 3 juin 1889, les travaux préliminaires de construction ont commencé; le 8 octobre suivant on se mettait à l'œuvre pour les excavations. La Compagnie établissait son quartier général à Greytown, où bientôt la construction de nombreux bâtiments, un chemin de fer et d'immenses magasins pour l'outillage et le matériel était achevée. Sur le capital social, 10.145 actions ont été souscrites au pair, et une somme de 3.007.250 francs versée entre les mains de la Compagnie. Fin décembre dernier, on avait dépensé sur l'œuvre, à Nicaragua, une somme de 2.500.000 francs.

M. Menocal, ingénieur en chef du canal, s'occupe actuellement d'améliorer le port de San Juan del Sur, œuvre d'impérieuse nécessité, pour faciliter le débarquement des matériaux envoyés pour le canal.

La Compagnie a acheté six dragues énormes destinées au dragage complet des ports et des rivières. Les dragues construites en forme de bateaux, pourront s'ancrer près des plages et extraire chacune en une seule fois, du fond des eaux, six cents tonnes de sable et autres matières qui seront transportées dans la mer. Elles navigueront à raison de 10 nœuds à l'heure.

Interrogé sur le temps nécessaire à la conclusion de l'œuvre du canal, M. Menocal a dit :

« J'ai toujours dit qu'il fallait au moins une année pour les préparatifs — petits ouvrages, organisation des équipes de travailleurs, etc. — Cela fait et les machines installées, il faudra six années pour terminer les travaux. Quelques entrepreneurs croient qu'on pourrait y arriver en moins de temps, mais je ne suis pas de leur avis. »

Parmi les grands travaux de l'œuvre, il s'agit de pratiquer dans le roc vif une coupure de 3 milles de longueur, sur 120 pieds de profondeur et 80 de large, dans le fond du canal, ce qui revient à dire qu'on aura à extraire 7 millions de mètres cubes de roc vif.

## REVUE DES BEAUX-ARTS

Le Salon est certainement meilleur, comme ensemble, que celui de l'année dernière, mais les œuvres sérieuses sont rares.

Beaucoup trop de natures mortes, de petits paysages et de pochades d'atelier sans intérêt.

En revanche, une importante toile, due au pinceau de *M. Guignard*, attire tous les regards. Cette œuvre, qui indique un réel talent, dépasse cependant les dimensions raisonnables. Le jury, en l'acceptant, a dû beaucoup augmenter le nombre des refusés. Quand on a des salies aussi exigües on n'admet pas des colosses de ce genre, et la Société a bien pu créer, par ce fait, un fort parti de mécontents. Cette toile représente un embarquement de bestiaux.

Dans la grande salle (côté Saône), la « Répétition au Théâtre libre » de *Dillon*, d'une facture large et habile, est très remarquable. Aimez-vous la peinture délicate et très poussée? allez voir « la Répression du parjure » de *Van der Oudera*; mais les tableaux de cet artiste manquent toujours de profondeur. A signaler encore dans la salle (côté Rhône), une mignonne étude d'*Iwill*, un « Orientale au tambourin » de *Rigoulot*, *M<sup>me</sup> Anna Bilinska* peinte par elle-même, une mare d'*Isembart*, très lumineuse et enfin, toujours dans le même salon, un amusant sujet de *Surand*, qui a pour titre : « Saint-Georges et le Monstre ».

*Maignan*, lui, n'a pas réussi dans son envoi de « Guillaume le Conquérant », peu intéressant et mal disposé. Cela ne vaut certainement pas son « Roméo et Juliette » que la ville a si gentiment acquis, il y a quelques années, et qui figure actuellement au foyer des Célestins. Voilà de la peinture autrement composée, d'un effet et d'une harmonie réellement superbes.

Tout dernièrement, il y avait kermesse au pavillon de Beaux-Arts, kermesse au bénéfice des Fournaux de la Presse et de l'œuvre des Petites Filles des Soldats. On y trouvait réunies toutes sortes de choses attrayantes : tourniquets, comptoirs, jeu de petits-chevaux, buffet, musique. Des artistes, que *M. Verdillet* et *M. Guillet* avaient mis à la disposition des organisateurs de la fête, ont contribué à en rehausser l'éclat. Tout cela est parfait, si les tableaux ont été respectés; mais je crois fort que la poussière a dû beaucoup les taquiner.

La « Femme au manteau bleu » de *Frappa*, était la privilégiée pour ces deux jours; on avait construit à ses pieds le socle sur lequel prenaient place les pensionnaires du Casino et de la Scala, et sur lequel on a chanté, dit des monologues et même dansé avec beaucoup d'entrain.

La Société des Beaux-Arts, devrait néanmoins songer à être plus indépendante. Avec l'argent qu'elle a pu mettre chaque année de côté, joint à celui que de généreux donateurs lui ont apporté et lui apporteront encore, elle pourrait certainement, au bout de peu de temps, réunir les fonds suffisants pour se payer le luxe d'une jolie construction *ad hoc* et ayant des salles plus spacieuses que celles dont elle dispose actuellement. Quant à la somme destinée chaque année à l'établissement de cette immense baraque, on la reporterait sur la création de prix et de concours encourageant le zèle de nos jeunes artistes.

La Société y gagnerait en tous points.

Les bons peintres ont leur mérite; mais les décorateurs qui arrivent à la perfection dans ce genre de travail sont bien dignes d'admiration et d'éloges.

Les décors du nouvel opéra d'*Esclarmonde* sont en tous points remarquables; aussi, toutes nos félicitations à *M. Le Goff* et à ceux qui ont contribué à leur succès. Leurs tons riches et frais et leur composition charmante en font les tableaux les plus séduisants. La basilique de Byzance et la forêt des Ardennes sont particulièrement réussies:

Il fallait bien cela pour contrebalancer le peu d'attrait et les défauts de l'œuvre de Massenet.

Le nouvel opéra d'*Esclarmonde* n'est vraiment pas à la louange de l'auteur d'*Hérodiade*. La musique en est embrouillée, tapageuse et sans harmonie. Il y a cependant deux ou trois passages charmants, mais ce n'est pas assez pour en faire une œuvre de maître. Quant à l'obscurité soudaine dans laquelle est plongé tout le théâtre durant quelques secondes, au lever de rideau du premier acte, aux apparitions lunaires et aux cris aigus et sauvages d'*Esclarmonde*, tout cela n'est pas sérieux, je dirai plus, c'est grotesque.

On ira voir *Esclarmonde* par curiosité; mais peu de personnes se laisseront prendre à ce « tape à l'œil » et cette pièce aura probablement à Lyon le sort qu'elle a déjà eu à Paris.

Je reparlerai dans un prochain numéro, de cet opéra qui a été tant critiqué et si différemment.

Puisque j'ai été amené à vous parler de musique, permettez-moi de vous dire quelques mots au sujet de la *Damnation de Faust*, donnée dernièrement par la Société des concerts du Conservatoire.

Son choix a été des plus heureux; car ce poème lyrique d'*Hector Berlioz* est à la fois peu connu et est une des plus brillantes compositions du maître.

Une société chorale, la « Sainte-Cécile », avait déjà interprété, il y a déjà quelques années, avec beaucoup de succès l'œuvre de Berlioz. *M<sup>me</sup> Niquet*, artiste amateur, bien connue dans notre ville, remplissait avec brio le rôle de Marguerite, et les chœurs avaient été à la hauteur de leur tâche.

Cette année aussi tout allait pour le mieux et était à la louange de notre Société des concerts du Conservatoire. Malheureusement des coupures ont été faites en deux ou trois endroits. Mais une autre audition en a été donnée huit jours après à la demande générale.

SIGURD.

## PARIS PORT DE MER

On sait qu'une proposition de résolution signée par un grand nombre de députés a été distribuée à la Chambre, en vue de la mise aux enquêtes d'un projet de canal de Paris à la mer. Nous publions le texte de cette proposition, précédée de l'exposé des motifs.

## EXPOSÉ DES MOTIFS :

Messieurs,

Le transport des marchandises s'effectue aujourd'hui avec une telle économie, à bord des navires, que chaque nation cherche à les faire arriver près des grands centres de production ou de consommation, en créant des canaux maritimes.

La Belgique, l'Italie, la Prusse, l'Angleterre, se mettent à l'œuvre pour relier à la mer leurs capitales ou les centres commerciaux les plus importants.

La création d'un « Paris port de mer », désiré par nos grands hommes politiques depuis deux cents ans, a été comprise dans les vœux des cahiers de 1789.

Le gouvernement de la Restauration l'a fait étudier par des ingénieurs éminents.

Dans ces dernières années, un nouveau projet a été présenté par *M. Bouquet de la Grye*, membre de l'Institut.

Il ne s'agit plus ici d'une œuvre colossale, mais d'un aménagement de la Seine, obtenu principalement par des dragages, qui permettrait aux navires arrivant actuellement à Rouen, de remonter le fleuve jusqu'à Paris, sans rompre charge.

Le coût de cette amélioration serait de 135 millions.

Une société d'études, présidée par *M. le vice-amiral Thomasset*, a demandé la concession de cette entreprise, sans subvention ni garantie d'intérêts, moyennant l'autorisation de

percevoir un péage sur chaque tonneau de jauge des navires de mer remontant la Seine au-dessus de Rouen.

Ce projet a été examiné par le service technique du ministère des travaux publics qui l'a trouvé réalisable.

Le Ministre lui-même est partisan du projet; il prévoit seulement une certaine majoration dans les devis.

Deux commissions de la dernière Chambre ont été appelées à se prononcer sur l'utilité de cette œuvre, au point de vue des intérêts généraux du pays; des rapports favorables ont été déposés sur le bureau de la Chambre, à la fin de la dernière session; mais le projet de résolution tendant à mettre aux enquêtes la création de « Paris port de mer » n'a pu être discuté.

Des vœux dans le même sens ont été formulés par la Chambre de commerce et par le Conseil municipal de Paris, par nombre de conseils généraux et par les conseils municipaux des communes riveraines de la Seine.

Dans ces conditions, les députés soussignés proposent à la Chambre la résolution suivante :

#### PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique. — La Chambre invite le gouvernement à mettre à l'enquête, prescrite par le titre 1<sup>er</sup> de la loi du 31 mai 1841, le projet de canal de Paris à Rouen, présenté par la Société d'études de « Paris port de mer ».

Ce projet, tout à l'avantage de nos relations commerciales, serait utilement complété en rendant Lyon port de mer, nous en parlerons dans une prochaine étude.

de tableaux de chevalet du même artiste et qui passaient ainsi que les fresques, pour ses meilleurs ouvrages.

La porte est aussi une des plus belles qui soient à Lyon; elle rivalise avec celles de l'hôtel Charrier de la Roche, dans la même rue, et de l'hôtel de Varey, dans la rue Saint-Joseph.

Le style grandiose et sévère du portail de pierre qui l'encadre fait merveilleusement valoir l'élégance et la richesse de son ornementation et le fini de ses détails.

Elle est divisée en trois vantaux : deux vantaux dont le dessin ainsi que la console en feuilles d'acanthe qui les sépare, paraît supporter l'imposte occupant le tiers supérieur de la hauteur. La caractéristique de cette composition consiste en ce que sa richesse s'accroît progressivement de bas en haut. Ainsi le soubassement est complètement uni; au dessus sont deux simples cadres couronnés par des bandeaux à feuillages; enfin vient l'imposte formé d'un vaste cadre sur lequel se détache un attique en amortissement courbe supportant un médaillon circulaire qui renferme le chiffre du propriétaire; les vides latéraux de chaque côté de l'attique sont remplis par des rinceaux exubérants de forme et de fini.

L'ensemble rappelle par l'ampleur l'école de Lepautre avec plus de sobriété et rivalise d'élégance avec le style de Bérain, qui venait de finir, mais sans en avoir la mièvrerie ni la maigreur. A. S.

#### A PROPOS

##### DE LA RUE GROLÉE

Le jugement d'expropriation est rendu, d'ici peu les démolitions commenceront au moins en

partie. Mais un fait appelle l'attention de tous, et il est impossible de s'en dissimuler l'importance. Comment se fait-il que l'on ait voulu exclure un immeuble très important qui se trouvera isolé pendant deux ou trois ans, comme un îlot battu par la tempête, au milieu des décombres produites par ces démolitions. Que veut-on faire? Doit-on conserver cette maison (nous parlons de l'immeuble Gour), et dans ce cas est-il raisonnable d'exposer inutilement les nombreux locataires aux miasmes et à la poussière, en leur enlevant même la possibilité de se garantir? D'ailleurs il ne faut pas oublier que la conservation de cette grande mesure laisserait de vastes délaissés, et un retour d'angle de l'ancienne cour commune, et qu'on ne peut obvier à cet inconvénient, sans bâtir contre la façade donnant rue de Pavie, c'est-à-dire en houchant



PORTE DE LA MAISON CLARET DE LA TOURETTE (Photographie Victoire, Lyon.)

#### PORTE DE LA MAISON CLARET DE LA TOURETTE RUE BOISSAC, 6

La porte monumentale dont nous publions aujourd'hui la gravure et qui se voit dans la rue Boissac, n° 6, sert d'entrée à la maison où se trouve actuellement le pensionnat des Dames du Sacré-Cœur. Elle leur a été léguée par M<sup>lle</sup> de la Balmondière, et provenait de la famille Claret de Fleurieu.

Construite dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, par Jacques-Annibal Claret de la Tourette, prévôt des marchands en 1740, elle était décorée de fresques en camaïeu qui ornent le vestibule et le plafond de l'escalier et qui avaient été exécutées par Sarrabat le père, peintre, mort en 1747. On y voyait aussi un grand nombre

MAISON

VICTOIRE

LYON

*22, rue Saint-Pierre, au 1<sup>er</sup>*

ATELIER SPÉCIAL POUR PHOTOGRAPHIE INDUSTRIELLE

REPRODUCTION

DE

Plans, Dessins, Actes, Papiers d'Affaires, Lettres

*PHOTOGRAPHIE D'USINES*

‡

*TIRAGE SPÉCIAL POUR ARCHITECTES*

La Maison tient à la disposition de Messieurs les Architectes, Ingénieurs et Industriels, un Album contenant tous les spécimens des nombreuses applications photographiques.

toutes les fenêtres, ce qui conduirait fatalement à d'énormes indemnités pour arriver à quoi?... à construire un morceau triangulaire de 5 ou 6 mètres d'épaisseur moyenne.

Ou bien si on est décidé à exproprier cette maison pourquoi vouloir attendre? Est-il donc indispensable de noyer les locataires dans un flot de poussière infecte?

3 SINED.

### AU SALON

En parcourant à nouveau le Salon, nous y avons remarqué de M. SANAÛZE un « Projet d'habitation pour un peintre de fleurs et un musicien. » Il est à regretter qu'on ait attribué à cette aquarelle fort bien traitée une place qui ne permet pas aux nombreux admirateurs de cet architecte de talent de l'examiner à loisir comme elle le mérite. Nous sommes heureux de signaler ce remarquable projet aux amateurs qui nous sauront gré de nos renseignements.

Nos compliments à l'auteur.

### TRAVAUX PARTICULIERS

#### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

1<sup>er</sup> Arrondissement. — Rue du Bon-Pasteur, 26. Propr. les Sœurs du Bon-Secours, à Troyes; arch., MM. Groboz et Ribollet, 65, rue de la République. Construction d'une maison.

3<sup>e</sup> Arrondissement. — Grande rue de la Guillotière, 164. Propr., M. Foret, négociant en vins, 273, avenue de Saxe; arch., M. Cadet, 77, rue Ney. Construction d'une maison.

Rue Charlet, 72. Propr., M. Exallier y demeurant; arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351. Construction d'un bâtiment annexe.

Rue Croix-Jordan, 34. Propr., M. Thivollet y demeurant; arch., M. Gros, 8, cours Gambetta. Construction d'un bâtiment.

Rue Vendôme, 194. Propr., M. Sabatier; arch. M. Guillotel, 77, cours Lafayette. Exhaussement d'un bâtiment.

5<sup>e</sup> Arrondissement. — Rue Trouvée, 14. Propr., M. Maillary, entrepr. de maçonnerie, 1, rue du Griffon. Construction d'une maison.

6<sup>e</sup> Arrondissement. — Rue d'Helvétie, 4. Propr. et entrepr., M. Titena, 1, place des Célestins; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. Construction d'une maison.

Rue Tête-d'Or, 33. Propr., MM. Vermorel frères, entrepr. de menuiserie, 150, cours Lafayette; arch., M. Gandy, 40, rue Victor-Hugo. Maison.

Rue Duquesne, 11. Propr. et entrepr., M. Titena, 1, place des Célestins; arch., M. Moreau, 5, rue Servient. Exhaussement de maison.

Rue du Nord, 19. Propr., M. Cuvard, 11, rue Royale. Maison et bâtiments.

### TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

#### A LYON

Cabinet de M. BELLEMAIN, 25, rue Saint-Pierre.

Cours Lafayette, et en retour sur l'avenue de Vendôme. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M<sup>me</sup> Debesson et M. Bellemain, rue Saint-Pierre, 25, entrepreneurs: maçonnerie, M. Emiel, 134, rue Boileau; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Débat, 71, chemin Bellecombe; serrurerie, MM. Pélisson, 36, rue Saint-Joseph; et Lambert, 5, rue de l'Arbre-Sec. Au niveau du rez-de-chaussée.

Cabinet de M. BLEIN, 86, cours de la Liberté.

Rue Boileau angle de l'avenue du Château. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Dussurget et C<sup>ie</sup>, 112, rue Vendôme; entrepreneurs: maçonnerie, M. Guerre, 135, rue Sébastien-Gryphe; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe; serrurerie, M. Devier, 17, rue Costes. Aux fondations.

Cabinet de MM. BOUILHÈRES et TEYSSEIRE, 4, rue des Forces.

Cours Gambetta (côté droit), près la rue Garibaldi. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Crozo, entrepr. de serrurerie, 3, rue de l'Oiselière; entrepr. de maçonnerie, M. Bouchet, 232, avenue de Saxe. Au plancher du 2<sup>e</sup> étage.

Cours Gambetta (côté droit), et retour rue Garibaldi. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Guille, 35, rue Malesherbes; entrepr. de maçonnerie, M. Bouchet, 232, avenue de Saxe. Au plancher du 2<sup>e</sup> étage.

Cabinet de M. F. CLERMONT, 8, rue du Bât-d'Argent.

Rue de Séze, 49. Construction d'une maison de rapport. Propr., MM. Andrieu frères, liquoristes, 52, rue de Séze; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières,

6, rue de la Bourse; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau. Aux fondations. Avenue de Saxe, 133. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont pere, 73, rue Vauban; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, M. Clermont fils, rue Vauban, 73. Au niveau du rez-de-chaussée.

Cabinet de M. F. COMTE, 1, cours Gambetta.

Avenue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Viallet, quincailler, 24, rue Paul-Bert; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté; pierre blanche, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup> et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Marchal, 12, rue Croix-Jordan; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 6, rue des Marronniers. Au 1<sup>er</sup> plancher.

Avenue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Viallet, quincailler, 24, rue Paul-Bert; entrepreneurs: maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroi, 27; pierre de Villebois, M. Péju à Porcieu Amblagnieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Despeyroux, 259, rue Vendôme; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21, et Brelrier, rue de Vendôme, 312. Au 1<sup>er</sup> plancher.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Cours de la Liberté, angle de la rue Mazenod. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gouyon, entrepr. de maçonnerie, 56, cours de la Liberté; entrepreneurs: pierre de Villebois, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup>, et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Débat, chemin Bellecombe, 71; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue Créqui; serrurerie, M. Brunard, 11, rue des Passants. Au niveau du rez-de-chaussée.

Cabinet de M. COURT, 6, rue de la Barre.

Cours Lafayette (côté gauche) entre l'avenue de Vendôme et la rue Créqui. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Janin, entrepr. de menuiserie, 29, cours du Midi; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup>, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital. Au niveau du rez-de-chaussée.

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Bâtiment de rapport. Propr., M<sup>me</sup> veuve Faufigue et Lelarge, entrepr. de maçonnerie, 28, rue des Remparts-d'Ainay; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, M. Careau; menuiserie, M. Janin, 29, cours du Midi. Au niveau du rez-de-chaussée.

Rue Béchevelin, 102. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Civial, place Saint-Pothin, 11; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann, cours de la Liberté, 30; pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu-Amblagnieu (Isère); pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, rue du Colombier, 23; menuiserie, MM. Neyton, 70, rue Bossuet, et Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, MM. Roubellat, 38, rue de Séze, et Richard, 6, rue de Marseille; peinture, MM. Labasse, 143, rue Cuvier, et Salin frères, 7, rue des Archers. Pose de la toiture.

Rue des Trois-Pierres, 51. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Peyret, 60, rue Sébastien-Gryphe; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Canque et Dubayle; pierre de Villebois, MM. Ducarre et Gerbod à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Lalive, rue Vendôme, 232; charpente, M. Michard, à Monplaisir; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Carron, 18, rue de Bonnard; plâtrerie et peinture, M. Gayetti, 16, quai de la Guillotière. Au rez-de-chaussée.

Rue de Bonnel, entre les rucs Molière et Pierre-Corneille. Construction d'un bâtiment pour entrepôts. Propr., M. Husson, 96, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Andrieu frères, 6, rue Charpenay, pierre de Villebois, M. Buisson, à Porcieu (Isère); charpente, M. Faye, rue Rabelais, 98. Au plancher du rez-de-chaussée.

Cabinet de M. J. DUBUISSON, 67, rue Molière.

Cours Lafayette, 35. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. E. Fillon, 5, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, rue de la Bourse, 6; pierre de Cruas, M. H. Rostagnat, 52, cours Gambetta; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Faye, 98, rue Rabelais; menuiserie, MM. Branle, 171, rue Vendôme, Marchal, 12, rue Croix-Jordan et Mantelin, 253, rue Créqui; serrurerie, MM. Barbier, 6, rue Mazenod et Buellet fils, 2, rue Commarmot; plâtrerie et peinture, M. Calmel, 8, rue de la Bourse. Au niveau du rez-de-chaussée.

Cabinet de M. Louis FANTON, 90, rue Vendôme.

Avenue de Saxe, angle de la rue Montesquieu. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr. MM. Fanton, arch., 90, rue Vendôme; Hesson, tailleur de pierre, à Montalieu Vercieu (Isère); Grépat, charpentier, 124, rue Boileau; Brizon, serrurier, 118, rue de Séze et Berger, peintre-plâtrier, rue Boileau, 123; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat et Janin frères et C<sup>ie</sup>, 67, quai de l'Hôpital. Au niveau du plancher du 3<sup>e</sup> étage.

Cabinet de M. GANDY, 40, rue Victor-Hugo.

Rue Tête-d'Or, 33. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Vermorel Félix, 150, cours Lafayette; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 56; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C<sup>ie</sup>, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue Créqui. Aux fondations.

Cabinet de M. GARIN, 3, place des Terreaux.

Rue Boileau, angle rue du Château. Construction d'un bâtiment de

rapport. Propr., M. A. Henry, entrepr. de charpente, rue Jacquard, 23; entrepreneurs: maçonnerie, M. Parot, 57, rue de Vendôme; pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Cartet, 97, rue Vauban; menuiserie, M. Dumont, 9, impasse des Carmélites; plâtrerie et peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier. Travaux intérieurs.

**Cabinet de M. GUILLAUME, 30, rue Victor-Hugo.**

*Rue Paul-Bert, 305.* Construction d'un bâtiment pour usine. Propr., M. Thibaut fils, fabricant d'appareils à gaz, 12, rue Penhièvre; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jamot et Cie, 8, rue du Plat.

**Cabinet de M. GUILLOTTE, 77, cours Lafayette.**

*Rue Sébastien-Gryphe, angle rue Chevreul.* Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Renel, 36, rue Chevreul; entrepreneurs: maçonnerie, M. Manaud, 5, rue de la Vigilance; pierre de Villebois, MM. Ducarre et Gerbod à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Cartet, 97, rue Vauban. Au niveau du rez-de-chaussée.

**Cabinet de MM. J. et E. IN-ALBON, 76, cours Vitton.**

Construction d'une villa à Reyrieux, près Trévoux (Ain); entrepreneurs de maçonnerie, M. Faugeron; plâtrerie, M. Tauty; serrurerie, M. Gauthier; ferblanterie, M. Landrier.

**Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.**

*Avenue de Saxe (côté gauche), et en retour sur la rue Bouchardy.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gay François, entrepr. de maçonnerie, 315, avenue de Saxe; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Varvarande, à Montalieu-Vercieu (Isère); pierre blanche, Société anonyme des Carrières d'Injou, 33, rue de la Bourse; charpente, M. Richard, 83, grande rue de la Guillotière. — Au niveau du plancher du 1<sup>er</sup> étage.

*Avenue de Saxe (côté droit), angle rue de la Thibaudière.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. F. Jaussard, 9, rue Franklin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Bonnet et Fobonne, 36, rue Moncey; pierre de Villebois, M. Buisson, à Porcieu (Isère); pierre blanche, Société anonyme des Carrières d'Injou, 33, rue de la Bourse; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard. Au plancher du 4<sup>e</sup> étage.

**Cabinet de M. PASCALON, architecte en chef des Hospices civils de Lyon, 44, passage de l'Hôtel-Dieu.**

*Quai de l'Hôpital, rue de la Barre et rue Bellecordière.* Achèvement du grand Hôtel-Dieu. Propr., les Hospices civils de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et Cie, et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente en fer, chantiers de la Buire, 32, rue Rachais; charpente en bois, M. Faye, 98, rue Rabelais.

**Cabinet de M. PASCALON, 14, rue du Garat.**

*Rue Grenette, 28, angle rue Palais-Grillet.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Monvenoux, 25, rue Grenette; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgoiffier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Denat, 16, quai Claude-Bernard; serrurerie, MM. Guer et Blanc, 23, rue Bât-d'Argent. Au plancher du 2<sup>e</sup> étage.

**Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre**

*Cours Lafayette, angle du chemin de Bellecombe.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Perrin et fils, marchands de bois, rue de la Part-Dieu, 26; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois: Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, rue Cuvier, 143; charpente, M. Claret, 205, rue Boileau; serrurerie, M. Muguet, 23, rue Chaponnay. Au 1<sup>er</sup> étage.

*Avenue de Saxe (côté gauche), et en retour dans les rues des Trois-Pierres et Creuzet.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Chaize, maître-maçon; 284, avenue de Saxe; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Saint-Point, à Trept (Isère); pierre blanche, M. Besson, 39, rue Paul-Bert; charpente M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe. Au plancher du 3<sup>e</sup> étage.

*Rue Pierre-Corneille et en retour rue Fénelon.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M. Grimonet, entrepr. de menuiserie, 127, rue Pierre-Corneille; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, M. Besson, à Montalieu-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôle; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au niveau du rez-de-chaussée.

*Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Dumont et Nouhen, entrepr. de maçonnerie, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôle; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au niveau du rez-de-chaussée.

*Rue Molière, angle rue Fénelon.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Queyras, entrepr. de serrurerie, 12, rue Grôle; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Vivet, Sourd et Delafontaine, à Villebois; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et Cie, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au niveau du rez-de-chaussée.

*Rue Molière.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lesselier,

entrepr. de plâtrerie et peinture, 14, rue Romarin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Besson, rue Paul-Bert, 39; charpente MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôle. Au niveau du rez-de-chaussée.

*Cours Lafayette, angle rue Molière.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Marin frères, entrepr. de charpente, 23, rue du Colombier; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôle; plâtrerie et peinture, M. Les sellier, 14, rue Romarin. Au niveau du rez-de-chaussée.

*Cours Lafayette.* Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. M. Dumont père, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Janin frères et Cie, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; pierre blanche, M. Besson, 39, rue Paul-Bert; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôle; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Au niveau du rez-de-chaussée.

**Cabinet de M. RIPERT, 1, rue Bossuet.**

*Rue de Marseille, 23, et rue Saint-André, 6.* Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M. Marteau, entrepr. de menuiserie, 7, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn; pierre blanche, M. Cartet, 97, rue Vauban; charpente, M. Janin, à Ecully; serrurerie, M. Poulmarch, 130, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Vincendon, 115, rue Vendôme. Au plancher du 4<sup>e</sup> étage.

**Cabinet de M. Louis ROGNAT, 279, avenue de Saxe.**

*Place du Pont, 1.* Transformation de l'ancienne brasserie Faure. Propr., M. Charroin y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, M. Geneste, 57, rue Créqui; charpente et menuiserie, M. Janin, à Ecully; serrurerie, M. Brunard, 11, rue des Passants; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 6, rue des Marronniers; céramique architecturale et décorative, MM. Perrusson et Cie, 85, quai Pierre-Scize.

**Cabinet de M. ROSTAGNAT, 81, rue de la République.**

*Cours Charlemagne, 5.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Serve, 23, cours Perrache; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jamot et Cie, 8, rue du Plat; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Perret, 17, cours Gambetta; menuiserie, M. Louis Cimetière, 30, rue Dugas-Montbel; gros fers et serrurerie, M. P. Boyer, cours Charlemagne, 21. Travaux intérieurs.

**Cabinet de M. THOUBILLON, 32, rue de la République.**

*Cours de la Liberté, angle de la rue de la Part-Dieu.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Nann, entrepr. de maçonnerie, 30, cours de la Liberté. Rez-de-chaussée.

*Rues Duguesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu.* Construction d'un Mont-de-Piété. Prop., l'administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; entrepreneurs: maçonnerie, M. L. Canque, rue Saint-Pierre, 33; pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente et menuiserie, MM. Savariau frères, 26, quai Jayr; serrurerie; M. Lagoutte, 19, rue Vieille-Monnaie; plâtrerie et peinture, M. Fournier, 7, rue de la Martinière; ferblanterie et plomberie, M. Petavit, 5, rue Godefroy. Aux fondations.

**Monument de la République. — Place Carnot.** Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Blavette, 50, rue de Lille, à Paris; statuaire, M. Pénot, 89, rue Dentfert-Rochereau, à Paris; entrepreneurs: maçonnerie, M. Day, 17, quai de la Guillotière; pierre de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Tournus, MM. Jaugeon frères à Tournus (Saône-et-Loire). Ornementation de la base et du chapiteau.

**Pont Morand. — Reconstruction.** Parties métalliques: entrepr., MM. Schneider et Cie, au Creusot. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, 21, quai de la Guillotière. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

**Pont Lafayette. — Reconstruction.** Parties métalliques: entrepr., la compagnie de Fives-Lille, à Givors. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, quai de la Guillotière, 21. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

**Pont du Midi sur le Rhône. — Reconstruction.** Propr., la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenad. Conducteur principal, M. Fabrégue. Parties métalliques: entrepr., MM. Moisant, Laurent, Savey et Cie, boulevard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries: entrepr., MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. M. Moyné, chef de service. Pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Fondations des piles et culées.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

### MAISONS

Avenue de Saxe, 282. Acq. M<sup>me</sup> veuve Philibert Lamain à Mâcon (Saône-et-Loire) (147.000 fr.)

Avenue de Saxe, angle de la rue Thibaudière. Acq. M. François Joussand, 9, rue Franklin (25.600 fr.)

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — Le 26 mars. — Préfecture. Transformation de partie de la maison d'arrêt et de justice de Lyon en prison cellulaire. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciments. Mont., 47.933 fr. 56 Caut., 2.400 fr. Ont soumissionné MM. Alexis, 0; Grange, 0; Boucraet, 1; Chomette, 2; Bigot, 2; Oddoux, 2; Chambardéan, 2; Naun, 3; Fessetaud, 3; Taboury, 3 p. 100 de rabais. MM. Nann, Fessetaud et Taboury, ayant fait le même rabais, il a été procédé à un deuxième tour qui a donné les résultats suivants : MM. Fessetaud, 3; Taboury, 3 p. 100 de rabais. M. Nann, Christian, adjud. à 3 fr. 40 p. 100. de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Mont., 1.851 fr. Caut., 93 fr. Ont soumissionné MM. Janin Joseph, 1; Sage, 1; Filiolau, 4 p. 100 de rabais. M. Débat, adjud. à 5 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 7.522 fr. 00. Caut., 376 fr. Ont soumissionné : MM. Sage, 3; Girond Joseph, 5 p. 100 de rabais. M. Pardon Louis, adjud. à 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 4.097 fr. 05. Caut., 205 fr. M. Mazzo Antoine, adjud. à p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Mont., 12.265 fr. 63. Caut., 614 fr. Ont soumissionné : MM. Mercier, 8; Rougeot, 9; Grohon 12; Maudet et Chaudet, 13; Lagoutte, 15; Dauphin, 15; Devier Frédéric, 15; Burnichon, 15; Affre, 16; Guer et Blanc, 17; Solle Charles, 19; Matignon, 23 p. 100 de rabais. M. Molliard Joseph, adjud. à 27 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie pour eau et gaz. Mont., 6.795 fr. 97. Caut., 340 fr. Ont soumissionné MM. Boussat, 3; René Emile, 3; Béraud, 4; Thollon, 5; Nicolas, 5; Péllissou, 6; de Bussy, 6; Faure, 6; Gagot Pérignon et Cie, 7; l'éta-vit, 7; Guicherd Louis, 7. MM. Gagot, Pérignon et Cie, Péta-vit et Guicherd ayant fait le même rabais il a été procédé à un 2<sup>e</sup> tour qui a donné les résultats suivants : MM. Gagot, Pérignon, 7; Guicherd Louis, 7 p. 100 de rabais. M. Péta-vit, adjud. à 7 fr. 05 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — Le 27 mars. — Mairie de Lyon. Dérasement et nivellement du fort des Charpennes, aux Brotteaux. Travaux évalués à la somme de 20.200 fr. 51. Caut., 1400 fr. M. Nicolas Thomas, rue Neuve-des-Charpennes, adjud. à 60 p. 100.

**Rhône.** — Le 27 mars. — Mairie de Lyon. Vente d'un bâtiment appartenant à la ville de Lyon et situé chemin vicinal de grande communication, n° 29, rue Charlet, près de l'intersection du chemin des Pins. Mise à prix, 1.800 fr. Caut., 200 fr. M. Bonnard, 8, chemin des Pins prolongé, adjud. à 2.475 fr.

**Ain.** — Le 16 mars. — Mairie de Boulligneux. Construction d'une école de filles. Mont., 41.639 fr. 45. M. P.-L. Chamodon, à Saint-Trivier-de-Courtes, adjud. à 14 p. 100.

**Ain.** — Le 20 mars. — Hôtel de ville de Bourg. Construction d'un bureau d'octroi et d'un pavillon de pesage. Mont., 13.347 fr. 72. M. Alexis Corsain, à Bourg, adjud. à 1 p. 100.

**Côte-d'Or.** — Le 15 mars. — Sous-préfecture de Semur. Travaux communaux. — Boussey. Construction d'une école mixte et d'une salle de mairie. Mont., 17.993 fr. 07. M. Louis Tettoni, à Villy-en-Auxois, adjud. à 6 p. 100. — Courcelles-Frémy. Construction d'une buanderie et d'un puits à la maison d'école des filles. Mont., 1.032 fr. 29. M. Jean Rousseau, à Courcelles-Frémy, adjud. à 6 p. 100. — Millery. Restauration de l'église. Mont., 1.441 fr. 25. M. Pierre Jazé, à Semur, adjud. à 23 p. 100.

**Jura.** — Le 13 mars. — Préfecture. Canal du Rhône au Rhin. Rectification de l'entrée de la dérivation de Rochefort. Mont., 18.000 fr. M. Joseph Lagé, à Dôle, adjud. à 2 p. 100.

**Loire.** — Le 19 mars. — Hospices de Roanne. Travaux de parquets et peinture dans la salle A. Fleury. Mont., 5.000 fr. M. Berthier, à Roanne, adjud. à 24 fr. 25 p. 100.

**Loire.** — Le 20 mars. — Mairie de Roanne. Travaux divers à l'école de filles de la rue Marengo. Mont., 5.900 fr. M. Antoine Chandet, au Coteau, adjud. à 22 fr. 60 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — Le 28 mars. — Préfecture. Réparation du pont-aqueduc de Bourg-le-Comte et élargissement du canal aux abords, sur le canal de Roanne à Digoïn. Mont., 10.400 fr. M. Paul Desjardins, à Digoïn, adjud. à 2 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — Le 28 mars. — Mairie de Chalon. Construction d'un bureau d'octroi sur la route de Paris, près le passage à niveau du chemin de fer de Chalon à Dôle. Mont., 9.687 fr. 45. M. François Maraud, rue de la Mare, à Chalon, adjud. à 21 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mardi 15 avril, 1 h. — Hospices civils de Lyon. Vente d'une terre appelée terre Grataloup, située à la Guillotière, territoire de Grange-Rouge, 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Superficie : 5.690 m. c. Mise à prix, 11.380 fr., soit 2 fr. le mètre carré.

Le cahier des charges et le plan sont déposés au bureau des domaines, à l'administration centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 44, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 10 h. du matin à 4 h. de l'après-midi.

**Rhône.** — Jeudi 17 avril, 2 h. 1/2. — Mairie de Lyon. Construction d'un édifice destiné aux facultés de droit et de lettres et à l'administration académique, quai Claude-Bernard, 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Adjudication au rabais. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 389.500 fr. Caut., 23.300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments. Mont., 39.400 fr. Caut., 2.300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Pierre de taille. Mont., 460.000 fr. Caut., 27.600 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Charpente. Mont., 60.500 fr. Caut., 4.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 165.000 fr. Caut., 10.000 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Mont., 172.500 fr. Caut., 11.300 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Mont., 134.000 fr. Caut., 8.000 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie et couverture. Mont., 57.200 fr. Caut., 3.500 fr.

Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'hôtel de ville (1<sup>re</sup> division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 à midi et de 2 à 5 h. du soir.

**Ain.** — Mercredi 9 avril, 2 h. 1/2. — Préfecture. Ponts et chaussées. Route nationale n° 79, de Nevers à Genève. Rectification de la côte de Mornay, sur une longueur de 2.140 mètres. Mont., 30.057 fr. 18. Somme à val., 4.942 fr. 82. Caut., 1.000 fr.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>er</sup> dans les bureaux de la préfecture (3 division), de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir; 2<sup>e</sup> dans les bureaux de M. Martin, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Nantua, de 8 h du matin à midi, et de 2 h. à 5 h. du soir.

**Isère.** — Lundi 7 avril. — Mairie de Frontonas. Achèvement du presbytère. Mont., 7.468 fr. 31. Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Jeudi 10 avril, 2 h. — Préfecture. Canal du Rhône au Rhin. Exhaussement des ponts de Beauregard, Saint-Ylle et Dampierre. Travaux à l'entreprise. Mont., 76.769 fr. 85. Somme à val., 8.230 fr. 15. Tot., 85.000 fr. Caut. prov., 3 000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1<sup>er</sup> de la préfecture; 2<sup>e</sup> de Laureaux, ingénieur, rue de Lorraine, 5, à Besançon.

**Puy-de-Dôme.** — Jeudi 10 avril, 2 h. — Mairie de Clermont-Ferrand. Adjudication des travaux à exécuter et des fournitures à faire pour la construction d'un égout collecteur dans l'avenue des Paulines, le boulevard de Gergovia, le boulevard Lafayette et la rue de l'Écho. Le montant de l'entreprise est estimé à 61.833 fr. 25. Somme à valoir pour imprévus, 4.666 fr. 75. Tot., 66.500 fr. Le cautionnement à fournir est fixé à 8.000 fr.

Les plans, profils, cahier des charges, bordereau des prix, avant-métré, détail estimatif et article additionnel modificatif du devis et cahier des charges sont déposés au bureau de la voirie, à la mairie, où les personnes qui désiraient prendre part à l'adjudication pourront les consulter tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

**Yonne.** — Vendredi 25 avril, 2 h. — Travaux à exécuter pour la reconstruction de quinze ponts isolés établis sur le canal de Bourgogne. Travaux à l'entreprise. — Terrassements. Mont., 9.335 fr. 88. — Chaussée. Mont., 23.746 fr. 31. — Maçonnerie. Mont., 99.789 fr. 50. — Ferronneries, fers et fontes. Mont., 102.510 fr. Galvanisation. Mont., 11 388 fr. Total, 246.819 fr. 69. Somme à valoir, 33.180 fr. 31. Total général, 280.000 fr. Caut. prov. et déf., 8.000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1<sup>er</sup> de la préfecture; 2<sup>e</sup> de M. l'ingénieur Bureau, à Semur (Côte-d'Or).

Le Gérant : PITRAT

LYON, IMP. PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

## PEINTURE &amp; PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

## CARRIÈRES, MINES

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure. — **JEUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et Mds de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtiments. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer brute ou taillée en toute saison.

## TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE &amp; DÉCORATION

**PIERRES DE TOURNUS**, pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtiments, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacrost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

## FILTRÉS

**MAISON BERTHIER**, fondée en 1840, 3 et 5, rue de Jarente, LYON. Spécialité de filtres de toutes dimensions pour clarifier et assainir les eaux. — Réservoirs en pierres avec filtres pour industries. Seul fabricant, 7 fois médaillé. — Marbrerie en tous genres.

## TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

**VOLLAND FILS AINÉ**, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chanmières, Cabanes aquatiques, etc.

## ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE &amp; SABLE

**ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils**, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisiers d'Angers.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

## ABAT-JOUR

**ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE**. Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

## PRODUITS CERAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de

Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

## CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME &amp; PAVÉS

**PONCET, (C.)** quai Pierre-Scize, 60, Lyon, Avenue Duffert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciments de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

**GAY, MATHIEU ET CHEVROT**, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de l'Éclou, du Valbonnais, Verieu-le-Grand et de Pachat de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux ondures et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

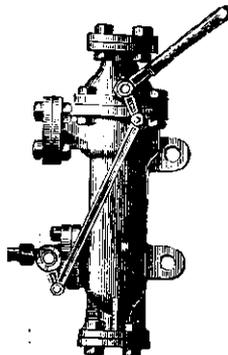
# KÖERTING FRÈRES

41 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

41 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS



APPAREILS A JET - PULSOMÈTRES - INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION - FABRIQUE DE MOTEURS A GAZ

**INJECTEURS UNIVERSELS**, système Köerting, pour alimenter les chaudières fixes locomobiles et locomotives, avec de l'eau froide ou chaude, jusqu'à 70° centigrades; aspiration jusqu'à 7"/"; pas de tâtonnements ni réglage pour la mise en marche.

**RECHAUFFEURS D'EAU D'ALIMENTATION** avec la vapeur d'échappement (10 à 15 0/0, d'économie).

**VENTILATEURS** de cheminées, pour chaudières marines et autres, amélioration du tirage et grande économie de combustible.

**VENTILEURS** pour séchoirs, mines, encolleuses, etc.

**ELEVATEURS** à jet de vapeur, pour élever des liquides acides ou non.

**POMPES A INCENDIE, VIDE-CALES, ELEVATEURS DE CIRCULATION**, pour léviathaus et pour cuiviers de blanchisserie.

**ELEVATEURS** à jet d'eau, fonctionnant avec la pression de l'eau des villes.

**PULSOMÈTRES**, système Köerting, économie de 40 0/0 de vapeur, rendement et dépense de vapeur garantis.

**ASPIRATEURS, COMPRIEURS D'AIR**, Barboteurs, Souffleurs sous grilles.

**CONDENSEURS** à jet d'eau, pour machines à vapeur de toutes grandeurs; augmentation de force jusqu'à 45 0/0 et, par suite, grande économie de combustible.

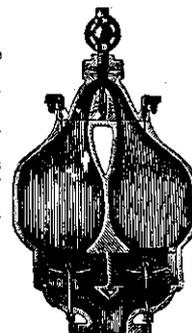
**PURGEURS AUTOMATIQUES** d'eau de condensation pour conduites de vapeur.

**SPECIALITE DE ROBINETS** pour eau et vapeur.

**GRAISSEURS**, système Porote, avec graisse solide. Propreté économie.

**AMIANTE** en feuilles, fils, cordes, pour joints à vapeur.

**POMPES A BRAS** et APPAREILS HYDRAULIQUES.



ENTREPRISE A FORFAIT D'INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGES ET

ELEMENTS A AILETTES OBLIQUES. Meilleure utilisation de la surface de chauffe. Rendement supérieur à celui des éléments à ailettes droites.

TUYAUX A AILETTES GRANDES ET SERREES développant une surface de chauffe énorme. Prix très bon marché un mètre carré de surface de chauffe, depuis 8 francs.

DE SECHAGES A L'AIDE DE NOS CORPS DE CHAUFFAGES A AILETTES

CALORIFERE A AIR CHAUD, composé d'éléments à ailettes diagonales. Meilleure utilisation du combustible. Prix réduits. Installation très simple.

NOUVEL APPAREIL A DESINFECTER SANS CHAUDIERES A VAPEUR. Effet certain. Prix très bas.

Tous nos Appareils sont donnés à l'essai. — Prospectus et Références gratuits et franco sur Demande

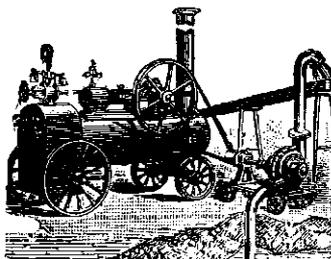


Nous fournissons gratuitement les Plans et Devis de Chauffages de tous systèmes

## MATÉRIEL DISPONIBLE

LOCOMOTIVES ET WAGONS, A DIVERSES VOILES  
LOCOMOTIVES, DE 2 A 30 CHEVAUX

ACHAT, VENTE



LOCATION

**Pompes Letestu, Dumont** et autres.  
**Grues** roulantes, Pivotantes, fixes et à vapeur.  
**Machines fixes**, avec ou sans condensation.  
**Treuil** fixes et roulants.  
**Chaudières Tubulaires**, à foyer intérieurement, et à bouilleurs  
**Wagons et Matériel Décauville**.  
**Rails** vignoble fer et acier.

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET AUTOGRAPHES

J. ROHMER, 52, cours Perrache, LYON

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES

AGENCE RÉGIONALE, rue de l'Hotel-de-Ville, 31, LYON

CH. CHARGNIOUX REPRÉSENTANT POUR LYON ET LA RÉGION

Vente et pose de **Sonneries électriques**, Boutons, Tableaux indicateurs, Avertisseurs d'incendie, Piles Signaux électriques, etc., etc. **Téléphones domestiques** remplaçant avantageusement les Porte-Voix ordinaires pour appartements, usines, châteaux, etc. **Téléphones « Ader »** et autres adoptés par l'Adon des Postes et Télégraphes, dans les Réseaux de l'Etat. **Câbles** pour lumière électrique, etc.

## VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

10, rue Saint-Pierre-le-Vieux  
près de l'Archevêché

Médailles de Bronze à Annecy, d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux  
Cette dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

25 ans DE GARANTIE  
**PIANOS**  
HARMONIUMS

SPECIALITÉ DE  
**TRANSPORTEURS**  
Faisant jusqu'à  
13 demi-tons

ACCORDS  
EN VILLE  
A 2 Francs

Vente comptant 2 cordes 400 fr.  
— 3 cordes 500 fr.

LOCATION-VENTE  
Par mois, depuis 15 fr.

LOCATION AU MOIS  
5. 6. 7. 8. 9. 10 fr.  
11. 12. 13. 14. 15 fr.

**RONZEAU**  
16  
rue Guillaumière

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES  
Pour la Ville et le Dehors

## Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ<sup>e</sup>  
Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs  
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres striés et losanges de Saint-Gobain  
Verres anglais et Vitraux d'appartement

## AVIS

LE CABINET DE RHABILLAGE

De feu M. VACHON, est toujours

53, quai Pierre-Scize, 53

Continué par M<sup>me</sup> veuve VACHON et les opérations faites par M. B. JANIN, élève et successeur de M. VACHON.

Les meilleurs soins seront comme par le passé donnés à la clientèle.

**Le Progrès Agricole et Viticole**  
ORGANE DES CULTIVATEURS ET VIGNERONS  
Parait tous les Dimanches  
Abonnements d'essai pour 1 mois 75 c. **12** PAR AN  
ADRESSER LES DEMANDES  
à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole  
à VILLEFRANCHE (Rhône)

BIBLIOTHÈQUE DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE  
PUBLICATIONS NOUVELLES

**Le greffage pratique de la vigne**, guide du greffeur, indiquant la manière d'opérer toutes les principales greffes, la mise en pépinières, etc., avec nombreuses gravures, par V. VERMOREL. Prix: 1.50 franco. 1 fr. 65  
**Agenda viticole pour 1890**, élégante brochure, format et reliure portefeuille, comprenant de nombreux tableaux et renseignements pratiques à l'usage des viticulteurs. — Prix: 2 fr. 50; franco. 2 fr. 75  
Adresser les demandes accompagnées d'un mandat ou timbres-poste à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole, à VILLEFRANCHE (Rhône)

**INGÉNIEUR** civil, mécanicien, demande emploi comme chef d'atelier ou de service dans tous genres de construction, usine ou administration. Excellentes références. Écrire ou s'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. N° 8031 bis

**HOMME** jeune, connaissant les industries du bâtiment, pouvant faire plans, toisés et comptabilité demande emploi. Écrire Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. N° 8029.



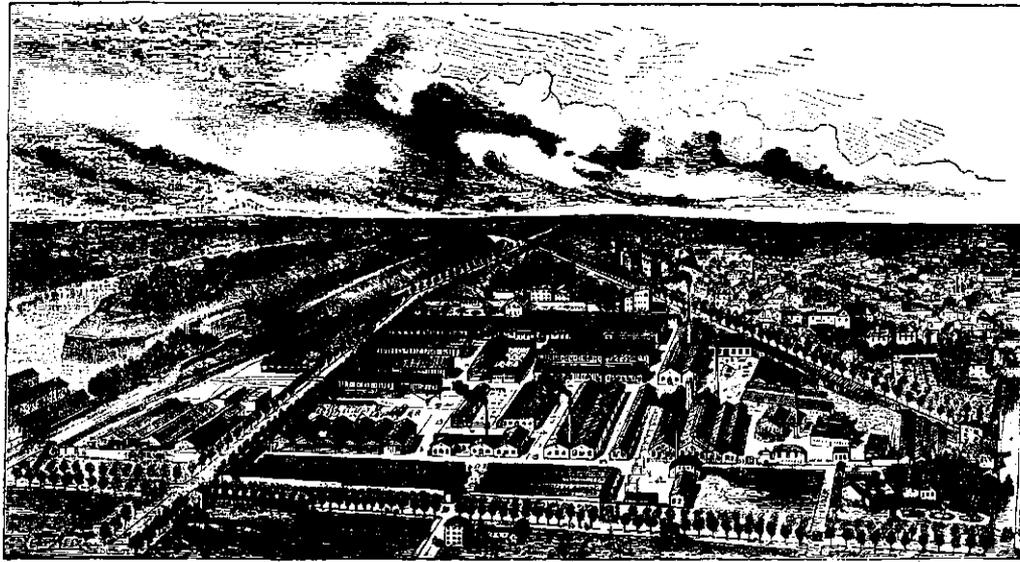
Jules JANIN fils, à LYON (Vilette).

# CHANTIERS DE LA BUIRE. — LYON

Ateliers de la Compagnie des Fonderies et Forges de l'Horme. — Capital : Onze Millions

Matériel roulant  
de  
Chemins de fer

Ponts  
Charpentes  
et  
autres Travaux  
métalliques



Tonnellerie  
mécanique en  
tous genres

Seuls  
Constructeurs  
en France  
de la  
Roue Dégrange

Menuiserie de luxe et ordinaire pour Bâtiments, Écoles, Gares, etc.

—◆ 13 MÉDAILLES OR & ARGENT ◆—

OFFICE DES BREVETS FRANÇAIS & ÉTRANGERS

(Fondé en 1863)

LYON, 44, RUE FERRANDIÈRE

Ingénieur-Directeur : P. BROCARD

BREVETS D'INVENTION en France et à l'Étranger. —  
MARQUES de FABRIQUE. Dépôt de modèles, dessins, etc. —  
RAPPORTS DIVERS, EXPERTISES, PROCÈS en contrefa-  
çon. — VENTE, CESSION, EXPLOITATION des Inventions  
utiles. — ÉTUDE et CONSTRUCTION des Machines et Appa-  
reils. — ATELIER de DESSIN INDUSTRIEL, INSTALLATION  
d'USINES.

CONSULTATIONS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS  
SUR LES LÉGISLATIONS DES BREVETS

(Il est répondu par retour du courrier à chaque demande de prix et détails)

SACS VENTE ET LOCATION BÂCHES

MAISON FONDÉE EN 1815

**C<sup>D</sup>E PASSOT**

1, rue Longue et quai de la Pêcherie, 12  
LYON

Un tarif spécial de location pour bâches est  
fait à MM. les Entrepreneurs. Bâches  
d'occasion vendues dep. 0,75 le m. c.  
Sacs pour Chaux, Plâtres, Ciments, etc.

Têtes de cheminées extra solides, et  
d'une élégance parfaite, d'un feu à plu-  
sieurs feux. Pose très rapide, économie  
de 50 p. 100. Brevet à vendre pour le  
département du Rhône.

S'adresser à M. LAFFITTE, fumiste,  
à Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire)

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & ARTISTIQUE

PITRAT AINÉ

LYON, 4, Rue Gentil, 4, LYON

**COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES DE FRANCE (L<sup>d</sup>)**

PROPRIÉTAIRE UNIQUE DES MINES DE SEYSEL

CONCESSION DU 9 FÉVRIER AN V, RECONSTITUÉE PAR DÉCRET DU 8 MAI 1883

Mines de Chavaroche, Forens-Sud, Frangy, Bastennes, Ragusa (Sicile)

**M. DELANO, DIRECTEUR**

117 et 119, quai de Valmy, à Paris

TÉLÉPHONE

Ingénieur-Conseil : M. LÉON MALO

TÉLÉPHONE

Agence à Lyon : 29, rue du Bât-d'Argent

Marque de



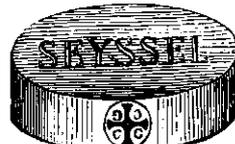
Fabrique

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX D'ASPHALTE  
Des villes de Paris, Lyon, des Grandes  
Administrations, Chemins de fer, etc.

Dallages en asphalte de toute nature pour Terrasses,  
Allées, Cours, Sous-Sols, Écuries et Remises. Dallages  
spéciaux pour Usines et Ateliers. Chapes en asphalte  
pour le Génie. Béton bitumineux. Travaux en asphalte comprimé. Ventes de matières asphaltiques. Fonda-  
tions insonores en asphalte pour installations mécaniques, système Léon Malo, breveté s. g. d. g.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1889, GRAND PRIX, 2 MÉDAILLES D'OR

Forme des Pains



**Enduit lithoïde français**

BREVETÉ S. G. D. G.

Procédé économique pour peindre les  
Métaux, Ciments, Pierres, Briques, Crépis,  
Bois, Toiles, Verres, etc., etc.

Médaille d'argent, Toulouse 1887.

— d'argent, Bruxelles 1888.

— d'or, Londres 1883.

— d'argent, Académie nationale de France 1889.

— d'or 1<sup>re</sup> classe, Académie de Bruxelles 1889.

— d'or, Tunis 1889.

Diplôme d'honneur, Académie de Bruxelles 1890.

**LÉON PUPAT A ROMANS (Drôme)**

L'Enduit Lithoïde Français supprime l'emploi du  
minium pour les fers et le brûlage acide pour les ci-  
ments. Ce produit résiste à toutes les températures ; il  
peut séjourner dans l'eau : les sels et acides n'ont aucune  
action sur lui.

Recommandé aux compagnies de Navigation, de che-  
mins de fer, de constructions, aux Usines à gaz, etc.

L'Enduit se vend pur ou combiné.

Demander brochure explicative et prix-courant